

précédens , à affurer l'équilibre du pouvoir entre les Souverains , sont pris pour base du Traité général de pacification , spécialement les Traités de paix entre l'Empire & la France , & entre l'Espagne & les Provinces-Unies , conclus à *Munster* en 1648 ; les Traités de paix entre la France , l'Angleterre , & entre l'Angleterre & les Provinces-Unies , conclus à *Breda* en 1667 ; les Traités de paix conclus à *Utrecht* dans l'année 1713 , & le Traité de *Londres* , autrement appelé de la *Quadruple-alliance* , signé à *Londres* le 2. Août 1718 , pour terminer les différends entre la Maison d'Autriche & la Couronne d'Espagne. La *Pragmatic-Sanction* , qui établit l'indivisibilité des Etats de la Maison d'Autriche , est remise en vigueur , pour avoir force de loi immuable dans le Traité général , & être garantie de nouveau , de la manière la plus solennelle , par toutes les Puissances Contractantes. L'établissement de l'Infant Don Philippe se trouve réglé d'une manière naturelle , par un arrangement qui assigne à ce Prince les Duchés de *Parme* & de *Plaisance* , au moyen desquels il entre en possession du Patrimoine de ses ayeux. Les intérêts des Puissances contendantes ont été d'ailleurs ménagés de la manière la plus conforme à ce que l'équilibre de l'Europe pouvoit exiger. Enfin les conditions préliminaires de la paix sont telles , qu'on peut se flatter que cette paix fera une des plus solides dont on ait jouï depuis long-tems. Faisse le Ciel. Voici les articles qui le font espérer. Nous les donnons avant de finir le récit des hostilités qui les ont précédés , & sur tout du siège de *Maëstrecht* , dont nous reprendrons le fil immédiatement après ; & de suite en peu de mots ce qui concouroit à faire

voir